



Communiqué de presse
Paris, le 4 juillet 2018

« Emploi : Pour un engagement Franc » Rencontre avec des entreprises et des salariés des quartiers politique de la ville

Michel Cadot, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, les services de DIRECCTE et Pôle Emploi ont accueilli ce jour une centaine d'entreprises, d'acteurs de l'emploi de la région, ainsi que des salariés bénéficiaires du dispositif emplois francs. A travers les témoignages d'établissements et de salariés ayant déjà eu recours à un emploi franc, cette rencontre avait pour objectif de présenter concrètement aux entreprises les nouveaux avantages du dispositif simplifié. Plusieurs entreprises intéressées ont ainsi signé une charte d'engagement à recruter des habitants des quartiers prioritaires en emploi franc.

Priorité à l'emploi dans les quartiers politique de la ville

À l'occasion de cette rencontre, Michel Cadot a rappelé que *« l'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la politique de la ville, et en particulier des jeunes, est une priorité pour l'Île-de-France, soulignant « l'importance de ce dispositif à la fois gage de réussite et de cohésion ». Pour Michel Cadot, « il n'est pas concevable dans une région qui crée autant de richesses avec de nombreux gisements d'emplois, en particulier à la faveur des grands travaux - et notamment ceux liés au Grand Paris ou encore aux Jeux Olympiques et Paralympiques - de laisser au bord du chemin une partie de nos concitoyens et en particulier de notre jeunesse qui ne demande qu'à faire partie de notre société. »*

Le préfet a annoncé qu'il réunira une fois par trimestre une instance de pilotage pour le suivi de ce dispositif, aux premiers chiffres encourageants. Dans le cadre cette expérimentation initiée en avril dernier, Pôle emploi en Île-de-France a recensé, le 25 juin dernier, **200** demandes d'aide reçues **dont 188 acceptées, contre 66 il y a un mois**, au 27 mai 2018.

Qu'est-ce que le dispositif « Emplois Francs » ?

Muriel PENICAUD, Ministre du travail, Jacques MEZARD, Ministre de la cohésion des territoires et Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'Etat ont signé les premiers emplois francs à Clichy-sous-Bois le 17 avril dernier. Il s'agit d'une mesure d'aide simplifiée aux entreprises ayant recours à un salarié résident dans un des quartiers prioritaires ciblés.

Ainsi, Pôle emploi, l'opérateur unique qui traite les demandes d'aide du dispositif d'emplois francs, verse chaque semestre aux employeurs (entreprises, associations) :

- 5 000€ par an sur trois ans pour un CDI,
- 2 500€ par an sur deux ans pour un CDD de plus de six mois.

Pour plus d'infos, contacter : service employeurs de Pôle emploi au 3995 ou cliquer sur www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs

Le déploiement des emplois francs concerne plus de **103 000 demandeurs d'emploi issus des quartiers de la**

politique de la ville, du département de Seine-Saint-Denis, des agglomérations de Roissy Pays de France et de Cergy-Pontoise dans le Val d'Oise, du territoire de Grand Paris sud dans l'Essonne et dans une moindre mesure de la Seine-et-Marne.

En France, l'expérimentation est conduite également dans la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la Métropole européenne de Lille et l'Agglomération d'Angers.

Evaluation du dispositif

L'évaluation des emplois francs sera conduite par un comité d'évaluation comprenant des représentants des ministères de l'emploi et de la ville, de Pôle emploi et de personnalités qualifiées. En outre, l'effet du dispositif sur la discrimination à l'embauche sera mesuré dans le cadre d'une approche par testing.

Un rapport d'évaluation de la mesure sera remis au Parlement au plus tard le 15 septembre 2019 afin d'examiner la possibilité de sa généralisation.

Chiffres clés

- **103 153** demandeurs d'emploi dans les quartiers concernés par les emplois francs en Ile-de-France ;
- **40 000** emplois francs à signer d'ici fin 2019 au niveau national pour un budget de 180 M€ dont plus de **22 000** pour l'Ile-de-France
- **188** emplois francs ont été signés depuis début avril en Ile-de-France

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)